

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 octobre 2021 à 19h30 à la salle de l'âge d'or, située au 139 route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska, conformément à l'avis public affiché le 17 juin 2021**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE,  
Madame LA CONSEILLÈRE  
Manon Guérette,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Michel Bélanger,  
Charles Montamat,  
Francis Boucher  
Et Rino Lavoie.

**Est absent :** Monsieur LE CONSEILLER  
Renaud Ouellet

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**01-10-2021**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance ;

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**02-10-2021**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-

verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021 ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

03-10-2021

### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021 pour le mois de septembre 2021;

Prélèvements directs : 15 831.92 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 214 \$

Salaires : P.P.18, 19 : 11 305.13 \$

Frais Desjardins : 59.60 \$

Liste des comptes à payer au 30 septembre 2021 : 747 613.71\$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Francis Boucher et il est résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

04-10-2021

### **DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** selon l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

**ATTENDU QUE** le premier compare les revenus et dépenses au 30 septembre 2021 et ceux au 30 septembre 2020 et que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget 2021;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le dépôt de ces deux états financiers comparatifs au 30 septembre 2021.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

05-10-2021

### ENDROITS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 431 du Code municipal, « La publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales, se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution. »

**CONSIDÉRANT QUE**, suite au déménagement du bureau municipal, un nouvel endroit a été aménagé pour l'affichage des avis publics municipaux, à l'avant du nouveau bureau municipal;

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska fixe les deux endroits suivants pour l'affichage des avis publics municipaux :

- Panneau d'affichage situé sur le terrain en avant du bureau municipal, sous un petit toit et au-dessus d'une boîte à fleurs.
- Panneau d'affichage posé sur la façade extérieure de l'église à gauche de la porte d'entrée principale.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

06-10-2021

### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 185 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 OCTOBRE 2021

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite emprunter par billets pour un montant total de 185 400 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
259-2020	185 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en

conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 259-2020, la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>17 200 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>17 600 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>17 800 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>18 000 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>18 400 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>96 400 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 259-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

07-10-2021

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE DESJARDINS  
CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA POUR L'EMPRUNT PAR  
BILLETS EN DATE DU 14 OCTOBRE 2021 AU MONTANT  
DE 185 400\$.**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	7 octobre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 octobre 2021
Montant :	185 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 octobre 2021, au montant de 185 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 -CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA**

17 200 \$	2,21000 %	2022
17 600 \$	2,21000 %	2023
17 800 \$	2,21000 %	2024
18 000 \$	2,21000 %	2025
114 800 \$	2,21000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,21000 %

**2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

17 200 \$	0,85000 %	2022
17 600 \$	1,20000 %	2023
17 800 \$	1,50000 %	2024
18 000 \$	1,75000 %	2025
114 800 \$	1,90000 %	2026

Prix : 98,05000

Coût réel : 2,30710 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA pour son emprunt par billets en date du 14 octobre 2021 au montant de 185 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 259-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Mme Nancy St-Pierre, mairesse, et Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, sont autorisées à signer le contrat avec la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska pour cet emprunt.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

08-10-2021

**AFFECTATION D'UN MONTANT DE 6 009\$ DANS LE SURPLUS AFFECTÉ AIDE-COVID.**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 6 009\$ a été reçu en mars dernier en guise d'aide financière en lien avec le contexte de la pandémie de Covid-19, conformément à une lettre d'annonce reçue le 5 octobre 2020;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska affecte un montant de 6 009\$ dans le surplus affecté aide-covid.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

09-10-2021

**UTILISATION D'UN MONTANT DE 18 450\$ DU SURPLUS AFFECTÉ AIDE-COVID POUR LE GEL DU TAUX DE TAXES EN 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 19 230\$ a été affecté au fond réservé « aide-Covid » ;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 780\$ a été approprié de ce fond pour une location de salle en lien avec le respect des consignes de distanciation sociales lors des séances qui ont pu être tenues en présence du public en 2020 et en 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de taxes a été gelé en 2021 pour éviter une surcharge financière pour les citoyens de Saint-Joseph-de-Kamouraska, dans un contexte pandémique, qui entraînait déjà beaucoup d'incertitudes ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska utilise un montant de 18 450\$ pour le gel du taux de taxes en 2021.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

10-10-2021

**ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER NO. 1 CONCERNANT L'INSTALLATION DE DEUX RACCORDEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC L'ENTENTE SIGNÉE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE CORRESPONDANT AU MATRICULE 6974\_28\_9834.00\_0000.**

**CONSIDÉRANT** l'entente prise avec le propriétaire de l'immeuble correspondant au matricule 6974\_28\_9834.00\_0000 pour l'établissement d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales;

**CONSIDÉRANT QUE** *Bouchard Service-Conseil*, responsable de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, a émis une directive de chantier en lien avec cette entente;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la directive de chantier no. 1 concernant l'installation de deux raccordements supplémentaires en lien avec l'entente signée avec le propriétaire le l'immeuble correspondant au matricule 6974\_28\_9834.00\_0000. Ce changement comporte une dépense supplémentaire approximative de 1 300\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

11-10-2021

**ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER NO. 2  
CONCERNANT LA GRILLE ET REGARD À INSTALLER EN  
LIEN AVEC L'ENTENTE SIGNÉE AVEC LE PROPRIÉTAIRE  
DE L'IMMEUBLE ASSOCIÉ AU MATRICULE  
6974\_28\_3348.00\_0000**

**CONSIDÉRANT** l'entente prise avec le propriétaire de l'immeuble correspondant au matricule 6974 28 3348.00 0000 pour l'établissement d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales;

**CONSIDÉRANT QUE** *Bouchard Service-Conseil*, responsable de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, a émis une directive de chantier en lien avec cette entente;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la directive de chantier no. 2 concernant la grille et regard à installer en lien avec l'entente signée avec le propriétaire de l'immeuble correspondant au matricule 6974 28 3348.00 0000. Ce changement ne comporte aucune dépense supplémentaire.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

12-10-2021

**ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER NO. 3  
CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LA ROUTE DE  
L'ÉGLISE AU MONTANT DE 9 013\$ PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** *Bouchard Service-Conseil*, responsable de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, a émis une directive de chantier en lien avec l'objet en titre;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la directive de chantier no. 3 concernant le stationnement sur la route de l'Église au montant de 9 013\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

13-10-2021

**ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER NO. 5  
POUR SUREXCAVATION SUR LA RUE DES LOISIRS AU  
MONTANT DE 1 267.50\$ PLUS TAXES.**

**CONSIDÉRANT QUE** *Bouchard Service-Conseil*, responsable de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, a émis une directive de chantier en lien avec des instabilités du sol sur la rue des Loisirs;



Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la directive de chantier no. 5 pour surexcavation sur la rue des Loisirs au montant de 1 267.50\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

14-10-2021

**ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER NO. 6 POUR SUREXCAVATION SUR LA RUE BOUCHARD AU MONTANT DE 252.39\$ PLUS TAXES.**

**CONSIDÉRANT QUE** *Bouchard Service-Conseil*, responsable de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, a émis une directive de chantier en lien avec des instabilités du sol sur la rue Bouchard;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la directive de chantier no. 5 pour surexcavation sur la rue Bouchard au montant de 252.39\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

15-10-2021

**ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER NO. 7 POUR SUREXCAVATION ET INSTALLATION DE MEMBRANE SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE AU MONTANT DE 2 004.16\$ PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** *Bouchard Service-Conseil*, responsable de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, a émis la directive de chantier no. 7 en lien avec des instabilités du sol sur la route de l'Église;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la directive de chantier no. 7 pour surexcavation et installation de membrane sur la route de l'Église au montant de 2 004.16\$ plus taxes

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

16-10-2021

**ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER NO. 8  
POUR SUREXCAVATION SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE AU  
MONTANT DE 325.07\$ PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** *Bouchard Service-Conseil*, responsable de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, a émis la directive de chantier no 8 en lien avec des instabilités du sol sur la route de l'Église;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la directive de chantier no. 8 pour surexcavation sur la route de l'Église au montant de 325.07\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

17-10-2021

**ACCEPTATION DE PAYER UN MONTANT DE 250\$ POUR  
LA CONFECTION DE L'ALLÉE DE REMONTÉE DE LA  
PISTE DE BMX**

**CONSIDÉRANT QUE** de l'engazonnement est prévu sur le terrain de la piste de BMX, suite aux travaux de réfection de l'égout pluvial;

**CONSIDÉRANT QU'**une allée de remontée sera aménagée à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 250\$ a été calculé par *Bouchard Service-Conseil*, en charge de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, pour changer le gazon par de la poussière de ciment pour faciliter l'aménagement de l'allée de remontée de la piste de BMX;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer un montant supplémentaire de 250\$ pour changer le gazon pour de la poussière de ciment sur le terrain de la piste de BMX.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

18-10-2021

**ACCEPTATION DE PAYER UN MONTANT  
SUPPLÉMENTAIRE DE 378\$ POUR RAPIÉÇAGE DU  
PAVAGE DANS LE STATIONNEMENT DE L'OTJ**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 378\$ a été calculé par *Bouchard Service-Conseil*, en charge de la surveillance du

chantier de réfection de l'égout pluvial, en lien avec l'objet en titre;

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer un montant supplémentaire de 378\$ pour rapiéçage du pavage dans le stationnement de l'OTJ.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

19-10-2021

**ACCEPTATION DE PAYER UN MONTANT DE 1 047\$ PLUS TAXES POUR LA RÉPARATION DU PAVAGE BRISÉ LORS DU DÉPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE DU 144 ROUTE DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 1 047\$ a été calculé par *Bouchard Service-Conseil*, en charge de la surveillance du chantier de réfection de l'égout pluvial, en lien avec l'objet en titre;

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer un montant supplémentaire de 1047\$ plus taxes pour la réparation du pavage brisé lors du déplacement de la fosse septique du 144 route de l'Église.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

20-10-2021

**EMBAUCHE DE MME DIANE BÉLANGER COMME BRIGADIÈRE MUNICIPALE**

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche Mme Diane Bélanger comme brigadière municipale.

Mme Nancy St-Pierre, mairesse, et Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, signeront le contrat de travail de Mme Bélanger.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

21-10-2021

**OCTROI DE CONTRAT À M. MAURICE OUELLET POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2021-2022**

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à Maurice Ouellet pour le déneigement de la patinoire au montant de 40\$ de l'heure plus taxes pour montant total approximatif de 1 000\$.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

22-10-2021

**OCTROI D'UN CONTRAT À M2 TÉLÉCOM POUR L'INSTALLATION D'ANTENNES VISANT À REDISTRIBUER LE SIGNAL DE LA FIBRE OPTIQUE DE L'ÉGLISE VERS LA BIBLIOTHÈQUE AU COÛT DE 1 530\$ PLUS TAXES**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à M2 Télécom pour l'installation d'antennes visant à redistribuer le signal de la fibre optique de l'église vers la bibliothèque au coût de 1 530\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

23-10-2021

**APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 11 747.75\$ DANS LE FOND ÉOLIEN POUR PAYER LE COÛT DU DÉMÉNAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 11 747.75\$ dans le fond éolien pour le paiement des coûts associés au déménagement de la fibre optique de l'ancien bureau municipal.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

24-10-2021

**AUTORISATION D'UTILISATION DES CAMIONS INCENDIE POUR LA FETE D'HALLOWEEN**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'utilisation des camions

incendie pour assurer la sécurité des enfants à Saint-Joseph-de-Kamouraska le soir de l'Halloween, soit le dimanche 31 octobre 2021.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**25-10-2021**

### **DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- Un montant de 100\$ pour le concert des familles de la fondation André-Côté
- Un montant de 100\$ pour la salle André Gagnon.
- Un montant de 75\$ pour la fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

**26-10-2021**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h15.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_  
**Nancy St-Pierre, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale**